



remboursement du fond de garantie

Par **christmahe**, le **22/02/2010** à **14:19**

Mon cousin à été condamné aux assises en 1995. Il est sortie de prison en 2005 et a immédiatement commencé à rembourser le fond de garantie soit la somme de 30 000 €. Jamais de retard et une réinsertion exemplaire. Il y 3 semaines nous avons reçus un courrier spécifiant qu'il lui restait environ 20 000 € à verser. Je l'ai aidé à faire les démarches pour empreinter cette somme et rembourser intégralement le fond de garantie. Cependant, nous avons reçus un autre courrier ce week end précisant le montant dû soit :

- 30 000 € de départ auquel vient s'ajouter la somme de 32 236 € d'intérêt échus !! Soit plus de 100% de la dette initiale. C'est incompréhensible ?!! Il est convoqué au tribunal pour réévalué son échéancier.

Ont-il le droit de multiplier une dette par deux. Rembourser c'est normale et logique suite à sa condamnation mais ils lui détruisent sa vie. De 20 000 € on passe à 52 236 € que peux-t-on faire ? Merci à vous